

MIRECOURT, le 26 août 2019

Monsieur et Cher Collègue,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la MAIRIE

**LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019 à 18 HEURES 15**

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Yves SEJOURNE

- Décisions municipales
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Titulaires retenus dans le cadre des marchés publics.
- Signature d'une convention avec la société Orange pour l'enfouissement des réseaux rue Sarron
- Décision modificative n°2
- Echange parcelle rue Louis Buffet (modification)
- Signature d'une convention d'occupation du domaine public communal routier au profit de LOSANGE pour l'implantation de trois SRO.
- Groupement de commandes avec l'AMV.
- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
- Rapport annuel d'activités du Syndicat Départemental d'Electricité
- Rapport de la CLECT
- Admission en non-valeur
- Création d'un poste d'apprenti
- Modification du tableau des emplois
- Modification du tableau des emplois
- Recrutement d'un volontaire dans le cadre du Service Civique
- Signature d'une convention de quinze ans avec la Fédération des Foyers Ruraux des Vosges pour l'occupation des locaux rue Louis Buffet.
- Demande d'adhésion au SMIC
- Questions diverses

--ooOoo--

Présents : Mmes CHIARAVALLI, BABOUHOT, VIDAL, BARBIER, MOINE, DIEZ, PREAUT, SIMON, HUMBERT

MM SEJOURNE, LAIBE, RUGA, MARA, MALLERET, SERDET, EVROT, FERRY, DAVAL, JAMIS, CITOYEN

Absents : Mmes BENABID, WALTER, VOIRIOT, MARTZ, M. BLONDELLE

Absents ayant donné pouvoir : M. MICHEL à M. LAIBE

Mme CLEMENT à Mme CHIARAVALLI

Mme BAILLY à M. SEJOURNE

M. FY à M. CITOYEN

Secrétaire de séance : Françoise VIDAL

--ooOoo—

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, et invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance. Madame Françoise VIDAL, Conseiller Municipal, est déclarée installée dans ses fonctions.

--ooOoo—

Monsieur le Maire informe les membres présents de modification apportée à l'ordre du jour :

- Ajout de quatre points
  - Cession domaine public
  - Subvention exceptionnelle à une association
  - Signature d'une convention pour transport scolaire
  - Versement d'une indemnité spéciale de fonction
  -

La modification proposée est adoptée à l'unanimité

--ooOoo--

**05/01**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 et du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017 :

Objet : Décisions municipales - information

- n° 2019-006: Tarif d'inscription à un mini séjour dans le cadre de l'ALSH 6/14 ans - vacances d'été 2019
- n° 2019-007 : Tarif d'inscriptions à certaines activités dans le cadre de Sports Vacances – été 2019
- n° 2019-008 : Tarifs du restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2019
- n° 2019-009 : Modalités financières d'accès aux services de l'aire de camping cars au 1<sup>er</sup> juillet 2019
- n° 2019-10 : Conditions d'utilisation de l'Espace Flambeau pour les activités sportives au 1<sup>er</sup> septembre 2019

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

**Le Conseil Municipal,**

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

**05/02**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R. 122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017 :

Objet : renonciation à l'exercice du droit de préemption - information

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

- Madame BAILLY Françoise, pour un bien cadastré AB 128, 129 et 492, sis 380 avenue de Chamiec, au prix de 59 900,00 €
- Hôpital du Val du Madon, pour un bien cadstré AC 674 et 677, sis rue du Cimetière, au prix de 30 370,00 €
- Monsieur GADAUT Michel, pour un bien cadastré AM 375, sis 9 rue Clémenceau, au prix de 92 000,00 €
- Monsieur et Madame GREGOIRE Pascal, pour un bien cadastré AR 190, sis 301 rue Les Vignes Daniel, au prix de 135 000,00 €
- Monsieur TRONQUART Jean-François, pour un bien cadastré AD 83, AD 84 et AD 85, sis lieudit Devant le Bois du Four, au prix de 3 000,00 €
- Consorts GENET, pour un bien cadastré AM 237 et 382, sis 2 rue Frairain, au prix de 135 000,00 €

- SCI DU MADON pour un bien cadastré AM 185 et 468, sis 8 rue Canon, au prix de 4 000,00 €, pour un bien cadastré AM 227, sis 38 rue Chanzy, au prix de 175 000,00 €, pour un bien cadastré AM 315, sis 2 rue du Bailliage, au prix de 141 000,00 €
- Madame THOUVENOT Henriette, pour un bien cadastré AW 30, sis 243 avenue René Porterat, au prix de 72 000,00 €
- Consorts MINGER, pour un bien cadastré AC 194, 195 et 196, sis 145 rue Jean Eulry, au prix de 42 000,00 €
- Monsieur et Madame ELOY Gilles, pour un bien cadastré AB 347, 350, 353 et 354, sis 11 allée de la Fontaine, au prix de 135000,00 €
- Monsieur et Madame GODFROY Denis, pour un bien cadastré AL 244, 503 et 504, sis 350 avenue Gambetta, au prix de 160000,00 €
- Consorts ROTH, pour un bien cadastré AB 213, sis 124 rue Georges Lefèvre, au prix de 42 000,00 €
- Consorts PIROUE, pour un bien cadastré AR 11, sis 164 rue Julie Lorrain, au prix de 15 000,00 €
- Monsieur DUVAL Michel, pour un bien cadastré AE 284 et 285, sis 9 bis et 9 ter avenue Foch, au prix de 180 000,00 €
- Madame PAGES Annette, pour un bien cadastré AM 89, sis 11 rue du Général Leclerc, au prix de 33 500,00 €
- Consorts ETIENNE, pour un bien cadastré AE 164, sis 111 rue du Docteur Cabasse, au prix de 65 000,00 €
- Consorts BOULANGEOT, pour un bien cadastré AD 79, sis lieudit Devant le Bois du Four, au prix de 1 000,00 €

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

**Le Conseil Municipal,**

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

Monsieur le Maire informe l'assemblée des attributions relatives aux derniers marchés à procédure adaptée passés par la collectivité :

**05/03**

Objet : Titulaires retenus dans le cadre des marchés publics - information

- Marché pour l'enfouissement des réseaux secs rue Adelphe Sarron, a été attribué à l'Entreprise Ch HOUILLON à 88700 RAMBERVILLERS pour un montant HT de 63 604,00 €
- Marché de voirie rues Docteur brahy et Adelphe Sarron a été attribué à COLAS NORD EST à THAON LES VOSGES pour un montant HT de 229 666,60 €
- Marché pour fourniture, pose et maintenance de vidéo protection, a été attribuée à la société IRIS à 54 VANDOEUVRE LES NANCY pour un montant HT de 149 997,00 €
- Marché pour démolition d'un bâtiment 9, rue Abbé Grégoire
- Lot 01 Désamiantage – Démontage a été attribué à XARDEL Démolition à 54340 POMPEY pour un montant HT de 75 200,00 €
- Lot n° 2 Voirie a été attribué à COLAS NORD EST à THAON LES VOSGES pour un montant HT de 21 000,00 €
- Marché pour l'élaboration du PAVE a été attribué à l'Agence VOTANO à 88500 MIRECOURT pour un montant HT de 30 000 €
- Marché pour la rénovation Place de Gaulle Mission SPS a été attribuée à ACE BTP INGENEERY à 52800 NOGENT pour un montant HT de 2 970,75 €

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

**Le Conseil Municipal,**

Prend acte de ces informations.

**05/04**

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue Sarron il convient de signer une convention avec la société Orange pour lui permettre d'utiliser les fourreaux appartenant à la ville.

Objet : Signature d'une convention avec la société Orange

Le montant global des dépenses d'étude et de réalisation des travaux de câblage d'élève à un montant de 3220,80 € pris en charge à 100% par la société Orange. Après réception des équipements de communications électroniques, la collectivité émettra auprès d'Orange un titre exécutoire de 156 € correspondant à la participation d'Orange au financement des prestations « fourniture du matériel de génie civil ».

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la dite convention.

--ooOoo--

**05/05**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget Ville 2019

Objet : Décision modificative 2019/02 – Budget Ville

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
OP 191-2128-822	- 17 580,00 €		
OP166 -2313-824	30 000,00 €	OP 166-1341-824	6 279,00 €
		OP 166-1323-824	26 000,00 €
OP 209-2313-313	- 5 225,00 €		
OP 45-4581-826	- 6 916,00 €		
O40-2128-01	32 000,00 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32 279,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32 279,00 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
O11-611-020	8 300,00 €		
O11-60632-2551	1 600,00 €	74-74748-2551	800,00 €
O11-60633-822	19 102,00 €	74-7478-421	- 2 000,00 €
O11-6135-822	1 798,00 €		
		042-722-01	32 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 800,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 800,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

décide de procéder aux virements de crédits sur le budget Ville 2019 comme ci-dessus

**05/06**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu' en raison d'un changement de propriétaire , il y a lieu de rapporter la délibération du 24 juin 2019 par laquelle le Conseil Municipal avait donné son accord pour un échange de terrain avec l'INRA.

Objet : Echange de terrain

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée délibérante pour procéder rue Louis Buffet à un échange de terrain de 3 a 91 ca avec M. Stéphane DITSCH pour à la fois régler un problème de servitudes et d'autre part rectifier une limite cadastrale.

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour cet échange, étant précisé que les frais de notaire sont à la charge de l'INRA.

--ooOoo--

**05/07**

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre sur la Ville de Mirecourt, il convient de signer une convention de servitude du domaine public non routier avec la société Losange pour lui permettre de poser des sous-répartiteurs optiques.

Objet : Signature d'une convention d'occupation du domaine public communal routier au profit de LOSANGE

- SRO 88-027-305 2, Rue Georges Clémenceau
- SRO 88-027-306 281, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
- SRO 88-027-307 205, Avenue Louis Buffet

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la dite convention

--ooOoo--

**05/08**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'Association des Maires des Vosges propose depuis plusieurs décennies des produits à prix préférentiels par le biais de sa centrale d'achats. L'évolution réglementaire la contraint cependant à faire évoluer le mode de fonctionnement de cette centrale d'achat. Le mode de fonctionnement le plus approprié est la constitution d'un groupement de commandes.

Objet : Groupement de commandes avec l'Association des Maires des Vosges

Plusieurs groupements de commandes, un par domaine d'achat, vont être mis en place.

Concernant le fonctionnement de ce(s) groupement(s) de commandes, l'AMV propose de prendre en charge la quasi-totalité des frais (agents affectés à cette mission, coût de publication des marchés, signature numérique,...)

.Au de l'excellente qualité des fournitures et des conditions offertes, Monsieur le Maire propose d'adhérer aux groupements de commandes « produits d'hygiène et d'entretien, sacs poubelles, ramettes, enveloppes et classement, fournitures scolaires, espaces verts et peintures routières »

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer ces différents groupements de commandes..

**05/09**

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2018

L'Adjoint aux Travaux, Roland RUGA, rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative à la protection de l'environnement, et du décret n° 99-635 du 6 mai 1995, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, au titre de l'année 2018, lui a été remis par le Président du Syndicat d'Eau Potable de la Région Mirecurtienne.

Il retrace les grandes lignes de ce rapport aux membres présents.

Monsieur Roland RUGA précise que le public sera informé par voie d'affichage de la présente délibération et de la possibilité de consulter ce rapport en mairie (Secrétariat Général) ou sur le site internet de la Ville.

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

Après en avoir délibéré  
Le Conseil Municipal  
A l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte de cette information

--ooOoo--

**05/10**

Objet : Rapport annuel d'activités du SDEV sur l'exercice 2018

L'Adjoint aux Travaux, Roland RUGA, rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activités sur l'exercice 2018 lui a été remis par le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

Il retrace les grandes lignes de ce rapport aux membres présents.

Monsieur Roland RUGA précise que le public sera informé par voie d'affichage de la présente délibération et de la possibilité de consulter ce rapport en mairie (Secrétariat Général) ou sur le site internet du Syndicat.

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

Après en avoir délibéré  
Le Conseil Municipal  
A l'unanimité des membres présents et représentés

--ooOoo--

Départ de Mme BABOUHOT  
Arrivée de Mme CLEMENT

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du de Mirecourt Dompain adopté le 3 juillet 2019.

**05/11**

Objet : Rapport de la CLECT de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain

Elle explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport qui permettra au Conseil Communautaire d'établir l'attribution de compensation définitive de la commune.

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **adopte le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain.**

**05/12**

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des redevables pour lesquels le trésorier principal propose une admission en non valeur

Objet : Admissions en non valeur

Dans cette procédure, l'ensemble des diligences dont dispose le comptable public ont été mises en œuvre pour obtenir un recouvrement.

C'est pourquoi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

- pour acter la procédure d'effacement de diverses créances et d'émettre un mandant à l'article 654.1 pour un montant de 156,45 € sur le budget principal

--ooOoo--

**05/13**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal sa délibération du 30 octobre 2017 par laquelle était créé un poste d'apprenti aux espaces verts pour deux ans.

La personne concernée souhaite faire une année supplémentaire pour préparer un brevet professionnel agricole.

Objet : poste d'apprenti

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour le jeune accueilli que pour le service accueillant,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage

**Le Conseil Municipal**

**Après avoir entendu les explications de son Maire  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- décide de conclure un contrat d'apprentissage à compter du 18 septembre 2019 jusqu'au 30 juin 2020
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget
- autorise M. le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement.

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

--ooOoo--

**05/14**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent municipal, éducateur jeunes enfants 1ère classe, va être transféré à la Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE au 1er septembre 2019.

Objet : Modification du tableau des emplois

En conséquence, il convient de modifier le tableau des emplois comme suit :

- éducateur jeunes enfants 1ère classe : - 1

**Le Conseil Municipal**

**Après avoir entendu les explications de son Maire  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

- décide de modifier le tableau des emplois comme ci-dessus
- fixe la date d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2019

--ooOoo--

**05/15**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs agents municipaux peuvent bénéficier, par l'ancienneté acquise, d'un avancement au grade supérieur.

Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis, dans sa séance du 20 juin 2019, un avis favorable quant à ces avancements.

En conséquence, il conviendrait de modifier le tableau des emplois comme suit :

Objet : Modification du tableau des emplois

- ATSEM principal 2<sup>ème</sup> cl. : - 2
- ATSEM principal 1<sup>ère</sup> cl. : + 2

**Le Conseil Municipal**  
**Après avoir entendu les explications de son Maire**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

- décide de modifier le tableau des emplois comme ci-dessus
- fixe la date d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2019
- précise que les crédits sont prévus au budget

--ooOoo--

**05/16**

Le Maire rappelle sa délibération du 4 septembre 2017 relative au recrutement d'un volontaire dans le cadre du service civique (salle NTIC) échelonné sur quatre périodes.

Objet : Recrutement d'un volontaire dans le cadre du Service Civique

Le dernier recrutement ayant eu lieu, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à demander un agrément et à signer un contrat d'engagement pour accueillir un volontaire (16-25 ans) par période de 6 mois pour les missions suivantes :

- mise en oeuvre d'actions et d'ateliers pédagogiques pour guider le public vers l'autonomie numérique
- accompagnement du public et animations spécifiques
- sensibilisation à la citoyenneté
- développement de projets à partir des outils mis à disposition et des attentes des utilisateurs
- initier des projets facilitant l'accessibilité à Internet sans danger
- favoriser les échanges entre jeunes

Une indemnité de 473.04 € net par mois est directement versée au volontaire par l'Etat, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. La structure d'accueil verse au volontaire une prestation en nature ou en espèces d'un montant de 107.58 € par mois (valeur au 01.02.2017) correspondant à la prise en charge des frais de repas ou de transport. Cette prestation peut être versée de différentes façons (titre repas, accès à la cantine, remboursement de frais, etc...). Par ailleurs, les jeunes bénéficiaires du RSA ou titulaires d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5<sup>ème</sup> échelon ou au-delà, bénéficient d'une majoration d'indemnité de 119.02 € par mois, versée par l'Etat. Le bénéfice de l'aide au logement est conservé pendant le Service Civique et les volontaires bénéficient d'une protection sociale intégrale.

Le premier recrutement prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2020, le deuxième au 1<sup>er</sup> août

2020, le troisième au 1er février 2021 et le quatrième au 1er août 2021.

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**

- accepte la proposition ci-dessus
- autorise M. le Maire à demander l'agrément et à signer tous les documents nécessaires au recrutement.

--ooOoo--

**05/17**

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre de l'ouverture du Centre Social « l'Arboré'Sens », une convention d'occupation des locaux doit être signée entre la Ville de Mirecourt et la Fédération des Foyers Ruraux.

Objet : Convention d'occupation de locaux – Centre social « L'Arboré'Sens »

Il rappelle que le Centre Social est un équipement polyvalent qui se caractérise par son rôle d'animation globale, sociale et locale, comme un lieu ouvert de rencontres et d'initiatives, par l'offre de services et d'activités coordonnées, par la concertation locale pour faciliter le développement social. De plus, c'est un équipement de territoire à vocation sociale globale excluant la seule juxtaposition d'activités et de services, un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle, contribuant à favoriser les rencontres, les échanges et les actions de solidarités. Il est un relais de l'Action Sociale Familiale, un lieu d'animation de la vie sociale, suscitant la participation et l'initiative des usagers et des habitants et enfin un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices, initiant une action sociale concertée et négociée avec les différents acteurs locaux.

En contrepartie de la mise à disposition des locaux, la Fédération des Foyers Ruraux s'engage à investir entre 2019 et 2034 une somme de 140.000 €.

Enfin, pour la partie dévolue au siège départemental de la FDFR, il sera demandé annuellement une participation de 15% pour les fluides et charges d'entretien de la globalité du bâtiment et des locaux

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

**05/18**

--ooOoo--

Objet : Demande d'adhésion au SMIC

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par le Syndicat des Eaux de Thuillières.

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

Après en avoir délibéré  
A l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal  
Se prononce pour l'adhésion des collectivités précitées

--ooOoo--

**05/19**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la décision de la ville de Mirecourt de céder la terrasse du bar-PMU (soit 16 m<sup>2</sup>) sise sur le domaine public au 63, rue du Général Leclerc à son exploitant au prix de France-Domains.

Objet : Cession domaine public

Auparavant, il convient de distraire cette emprise du domaine public.

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour d'une part la distraction de cette emprise et d'autre part la cession de cette dernière à Monsieur Pénide, exploitant de ce bar-PMU.

--ooOoo--

**05/20**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal une délibération du 30 avril 2007 par laquelle le conseil municipal décidait de porter à 20 % le taux individuel de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions versée aux agents relevant de la filière "police municipale".

Objet : indemnité spéciale mensuelle de fonctions

M. le Maire propose de porter ce taux à 30 % pour l'agent qui exerce les fonctions de chef de service de police municipale, compte tenu de son engagement professionnel.

**Le Conseil Municipal**  
**Après avoir entendu les explications de son Maire**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

- décide de porter à 30 % le taux individuel de l'indemnité spéciale de fonctions pour l'agent qui assume les fonctions de chef de service de police municipale
- fixe la date d'effet au 1er septembre 2019
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget

--ooOoo--

**05/21**

Dans le cadre de l'organisation du « Grand prix de la Ville de Mirecourt » par le club Mirecourt Pétanque Club le 25 août 2019, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à cette association

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à une association

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 23 voix pour et 1 non participation (M. SERDET) en vertu de l'article L.2131.11 du CGCT

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

attribue une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Mirecourt Pétanque club.

**05/22**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'au titre de l'année solaire 2017-2018, la Région organisait un service de transport scolaire au bénéfice des élèves de la commune de Thiraucourt à destination des écoles maternelle et élémentaire de Mirecourt. L'évolution des effectifs pour l'année scolaire 2018-2019 se traduisait par une baisse des ayants droit, ramenant à 2 élèves les utilisateurs de ce service.

Objet : Convention avec la Commune de Thiraucourt pour le transport scolaire

Dans ce contexte, la Région Grand Est, par application du règlement de transport applicable sur le territoire vosgien n'avait plus d'obligation de mise en place de ce service, le seuil de 5 élèves nécessaire à la création ou au maintien d'un circuit scolaire

n'étant pas atteint.

Toutefois, dans un objectif de continuité de service public, la Région Grand Est et la commune de Thiraucourt, s'étaient accordées de manière exceptionnelle jusqu'à l'échéance du marché des lignes scolaires fixée en juillet 2023, afin que cette desserte soit maintenue.

Les parties avaient convenu par ailleurs que son financement soit partagé pour l'année 2018-2019 entre la Région pour moitié, la commune de Thiraucourt pour un quart et la commune de Mirecourt pour le dernier quart, lequel est versé à la commune de Thiraucourt par convention à la fin de chaque trimestre.

Cette participation est reconduite pour l'année 2019-2020 et elle est estimée, au titre de cette année scolaire à 440 € (voir convention ci-jointe)

Réception Sous-Préfecture  
Le 12 septembre 2019

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire, à régler le montant de la convention avec la commune de Thiraucourt au titre de l'année 2018-2019.

--ooOoo--

N° 1 à 22

Mmes CHIARAVALLI BABOUHOT VIDAL

BARBIER MOINE DIEZ

PREAUT SIMON HUMBERT

CLEMENT

MM SEJOURNE LAIBE RUGA

MARA MALLERET SERDET

EVROT FERRY DAVAL

JAMIS

CITOYEN

